

**LE JOUR, 1950**  
**8 AOÛT 1950**

## **RÉFORME ÉLECTORALE**

En se réformant, la Chambre des députés contribuera à assurer l'avenir de ce pays, en même temps que son propre avenir.

Il est clair qu'un régime politique comme le nôtre ne saurait se maintenir longtemps **s'il se borne à dissimuler l'exercice du pouvoir personnel ou celui d'une oligarchie.**

**Le liban politique est fondé sur sa représentation à la Chambre. C'est là,** avons-nous dit, **que la nation se construit.** Pour que la nation se construise là, il faut que la Chambre devienne une assemblée où l'on agit. Il faut que les personnalités et les compétences s'y affirment et que les débats de la Chambre soient vraiment l'écho de l'opinion de ce pays et que la Chambre soit l'image de ce pays. Chacun sait que ce n'est pas le cas en ce moment et que nous sommes loin de compte.

Une des raisons pour lesquelles il est indispensable d'augmenter le nombre des députés, c'est que les députés, en petit nombre, finissent par s'effacer en partageant directement avec le gouvernement les avantages du pouvoir. Il faut une vertu singulière pour résister à cette tentation dans un pays comme le nôtre où le gouvernement est quasiment maître de tout. Le député ne réagit plus que lorsqu'il défend sa position individuelle. A de rares exceptions près nous en sommes là.

Une des raisons pour lesquelles il est indispensable d'augmenter le nombre des députés, c'est que les députés, en petit nombre, finissent par s'effacer en partageant directement avec le gouvernement les avantages du pouvoir. Il faut une vertu singulière pour résister à cette tentation dans un pays comme le nôtre où le gouvernement est quasiment maître de tout. Le député ne réagit plus que lorsqu'il défend sa position individuelle. A de rares exceptions près nous en sommes là.

**Toute la question, c'est que les élections soient une entreprise honnête, une entreprise sincère ; et qu'il y ait assez de députés pour travailler efficacement, pour former un gouvernement, pour constituer une opposition respectée, pour apporter les éléments d'une ou deux équipes gouvernementales de rechange.**

Le but de toute réforme électorale c'est donc que l'électeur use mieux de sa qualité d'électeur et que le député se comporte davantage comme un représentant du peuple ; que l'un et l'autre enfin remplissent correctement leur fonction.

Nous n'attendons pas un miracle de la réforme en cours, mais nous attendons un redressement sensible d'une situation calamiteuse. Malgré des apparences parfois brillantes, le Liban ne pouvait pas continuer à aller politiquement comme il allait ; c'est-à-dire accepter indéfiniment la suppression tacite du Législatif au profit de l'Exécutif, d'un Exécutif devenu lui-même la combinaison moyenâgeuse et inamovible que l'on sait.

La réforme n'est que partielle ! Oui sans doute. En quoi cela gêne-t-il les partisans du progrès ? Quant aux autres, autant faire un pas et leur montrer le chemin. A quoi servirait d'attendre partout la gangrène tandis que le sang circule mieux dans une partie du territoire que dans l'autre ? Avançons aujourd'hui autant que nous le pouvons. Nous ferons un peu plus tard, le reste du chemin.